



**REGLEMENTATION REGIONALE  
COMITE ILE DE FRANCE  
CYCLISME**

**Saison 2026  
VTT XCO  
Coupe Ile De France  
Championnat Ile de France**

(Validation CRVTT le 16/12/2025)

## Sommaire

1. DEFINITION .....	2
2. PARTICIPATION ET CATEGORIES .....	2
3. PARCOURS - DUREE DE COURSE .....	3
4. ENGAGEMENTS – EMARGEMENT .....	4
5. MATERIELS ET ASSISTANCE TECHNIQUE.....	5
6. EQUIPEMENT.....	5
7. MISE EN GRILLE.....	6
8. DEPARTS.....	7
9. RAVITAILLEMENT .....	8
10. REGLEMENTATION DE COURSE.....	8
11. CLASSEMENTS et RECOMPENSES .....	8
12. CLASSEMENT GENERAL de la COUPE D'ILE DE FRANCE open VTT XCO .....	10
13. RECLAMATIONS .....	11
14. ANNEXE 1 - BAREMES DE POINTS INDIVIDUELS .....	12
15. ANNEXE 2 – BORDEREAU D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL (NON LICENCIES FFC) .....	14
16. ANNEXE 3 – AUTORISATION PARENTALE MINEURS (NON LICENCIES FFC) .....	15

En rouge les modifications 2026

## 1. DEFINITION

- 1.1. Plusieurs épreuves constituent la Coupe d'Ile de France FFC Open de VTT Cross Country Olympique (XCO) auxquelles s'ajoute, l'épreuve support du championnat Ile de France FFC de VTT Cross Country Olympique (XCO).
- 1.2. Les épreuves sont réparties indifféremment sur les départements du Comité de l'Ile de France, et limitrophes.
- 1.3. Les épreuves retenues sont détaillées dans le calendrier régional, [www.cif-ffc.org](http://www.cif-ffc.org).
- 1.4. Ces épreuves sont protégées, c'est à dire qu'aucune autre épreuve de VTT Cross Country Olympique ne doit être organisée en Ile de France ces jours-là.
- 1.5. Les épreuves sont la propriété de leurs organisateurs.
- 1.6. Tout coureur qui prend part aux épreuves est réputé connaître ce règlement et doit se soumettre à ses prescriptions sans réserve. Le règlement est consultable en version papier pour chaque épreuve au bureau des arbitres. La méconnaissance du règlement ne saurait être admise comme excuse.
- 1.7. La seule autorité compétente pour l'application de ce règlement est celle du collège des arbitres.

## 2. PARTICIPATION ET CATEGORIES

- 2.1. Les épreuves sont ouvertes aux coureurs détenteurs d'une licence FFC ou d'une licence d'une fédération étrangère affiliée à l'UCI.
- 2.2. Les épreuves peuvent également être ouvertes aux non licenciés FFC<sup>1</sup> si l'organisateur le souhaite. Dans ce cas, du fait de l'absence de couverture « garantie dommage corporel » pour les non licenciés FFC, l'organisateur s'engage à souscrire auprès de l'assureur fédéral WTW (anciennement GRAS SAVOYE) une assurance complémentaire « participant occasionnel option 1 » ou équivalent, et transmet la liste des participants occasionnels à l'assureur WTW. Le cas échéant, l'organisateur transmet à l'assureur fédéral WTW par voie électronique ([fr.ffc@wtwco.com](mailto:fr.ffc@wtwco.com)) la liste complémentaire des participants occasionnels le jour de la course 30 minutes avant le départ.
- 2.3. Pour les licenciés FFC d'un club du comité IdF FFC, l'engagement à la course support du championnat IdF VTT XCO vaut engagement pour le championnat IdF VTT XCO. Seuls les licenciés FFC d'un club du Comité d'Ile de France peuvent prétendre aux titres/podiums/classements du Championnat d'Ile de France de VTT XCO.
- 2.4. Les catégories participantes sont les suivantes :

Catégories	Age	Années de naissance
<b>U15 Filles (Minimes)</b>	<b>13-14 ans</b>	<b>2012-2013</b>
<b>U15 Garçons (Minimes)</b>	<b>13-14 ans</b>	<b>2012-2013</b>
<b>U17 Filles (Cadettes)</b>	<b>15-16 ans</b>	<b>2010-2011</b>
<b>U17 Garçons (Cadets)</b>	<b>15-16 ans</b>	<b>2010-2011</b>
<b>U19 Femmes (Juniors)</b>	<b>17-18 ans</b>	<b>2007-2009</b>
<b>U19 Hommes (Juniors)</b>	<b>17-18 ans</b>	<b>2008-2009</b>

<sup>1</sup> « Non licencié FFC » fait référence aux coureurs non-détenteurs d'une licence FFC ou d'une fédération étrangère affiliée à l'UCI.

<b>U23 Hommes (Espoirs)</b>	<b>19-22 ans</b>	<b>2004-2007</b>
<b>Senior Hommes</b>	<b>23- 34 ans</b>	<b>1992-2003</b>
<b>Scratch Femmes</b>	<b>19-34 ans</b>	<b>1992-2007</b>
<b>Master Scratch Femmes</b>	<b>35 ans et +</b>	<b>- 1991</b>
<b>Master Scratch Hommes</b>	<b>35 ans et +</b>	<b>- 1991</b>
<b>Tandem</b>	<b>17 ans et +</b>	<b>-2009</b>

Pour la catégorie Scratch Femmes, le classement de la sous-catégorie U23 Femmes (Espoirs) sera extrait du classement Scratch femmes.

<b>U23 Femmes (Espoirs)</b>	<b>19-22 ans</b>	<b>2004-2007</b>
-----------------------------	------------------	------------------

Pour la catégorie Master Scratch Hommes, les classements séparés des sous catégories Master ci-dessous seront extraits du classement Master Scratch Homme.

<b>Master 1 (ex master 35)</b>	<b>35-39 ans</b>	<b>1987-1991</b>
<b>Master 2&amp;3 (ex master 40)</b>	<b>40-49 ans</b>	<b>1977-1986</b>
<b>Master 4&amp;5 (ex master 50)</b>	<b>50-59 ans</b>	<b>1967-1976</b>

2.5. Sauf s'ils sont titulaires de points UCI XCO, les coureurs d'âge Master disputent la Coupe d'Ile de France dans la catégorie Master

2.6 A titre expérimental, l'organisateur peut envisager une course spécifique VTT AE,

### 3. PARCOURS - DUREE DE COURSE

- 3.1. Le parcours XCO devra être compris entre 3,5 et 6 km, et offrir une variété de terrains (à l'exclusion de routes ouvertes à la circulation) mettant en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants.
- 3.2. Afin que le parcours soit attractif pour les coureurs et le public, il doit utiliser le lieu de façon idéale et de préférence être en forme de huit ou de trèfle afin de permettre les startloops ou 1/2tours. Les zones d'assistance technique doubles sont recommandées.
- 3.3. Les passages les plus techniques, devront être complétés d'échappatoires permettant aux coureurs les moins aguerris de parcourir l'intégralité du circuit sur leur vélo, même en cas de conditions climatiques difficiles. Dans le cas où une échappatoire existe, le passage délibéré à pied du passage technique est interdit et susceptible d'octroyer au concurrent une pénalité en temps (30sec).
- 3.4. Le circuit sera balisé (rubalise) et les passages délicats, échappatoires, zones techniques seront indiqués par une signalétique appropriée. Dans la mesure du possible, les souches, rochers, présents sur le circuit seront marqués à la bombe de peinture biodégradable de manière à être visibles en condition de course et par tout temps.
- 3.5. Un poste d'assistance et de premiers secours sera prévu sur le parcours. Les signaleurs, concourront à la sécurité des coureurs.

La Commission régionale Ile de France VTT apportera son soutien technique à l'organisateur pour le choix et la validation du circuit ou tout autre question liée à l'organisation de l'épreuve.

- 3.6. Les durées de courses doivent s'inscrire dans les fourchettes suivantes selon les catégories. L'arbitre valide les propositions de l'organisateur sur L'organisateur fixe le nombre de tours à parcourir indépendamment pour chacune des catégories afin que les temps du vainqueur de chaque catégorie se trouve dans la fourchette de durée de la catégorie concernée. Les

possibilités de startloop et ½ tours sur le circuit permettent d'affiner les temps de course prévisionnels.

Catégorie	Temps minimum	Temps maximum	Nb tours, à titre indicatif
U15 F	30 min	45 min	1,5 tour (ou startloop + 1tour)
U15 G	30 min	45 min	2 tours
U17 F	45min	60min	2,5 tours (ou 1 start loop +2 tours)
U17 G	45min	60min	3 tours
U19 F	1h00	1h15	3 tours
U19 H	1h00	1h15	4 tours
Scratch F	1h15	1h30	4 tours
U23/Senior H	1h15	1h30	5 tours
Master / tandem	1h15	1h30	4 tours

La durée minimum sera visée en cas de conditions climatiques extrêmes (canicules, forte pluie ...).

- 3.7. Un ou plusieurs contrôle(s) de passage(s) sont effectués sur le parcours.
- 3.8. Les coureurs doublés seront arrêtés après l'arrivée du vainqueur de leur catégorie.
- 3.9. Le collège des arbitres peut décider d'une heure maximum d'arrêt de course.

#### 4. ENGAGEMENTS – EMARGEMENT

- 4.1. Les tarifs d'engagement applicables sont les derniers tarifs validés par le comité régional IdF FFC pour la saison en cours. Ils sont disponibles sur le site du comité IdF [www.cif-ffc.org](http://www.cif-ffc.org)<sup>2</sup>.

Ils sont de

- 15€ pour les catégories U15 et U17 licenciés FFC
- 17€ pour les autres catégories licenciés FFC
- 34€ pour les tandem licenciés FFC
- 20€ pour les non licenciés FFC
- 5€ supplémentaires d'engagement sur place

- 4.2. L'engagement doit se faire 4 jours francs avant l'épreuve

- Pour les licenciés FFC, impérativement via le site fédéral (<http://maj.ffc.fr/maj/>).
- Pour les non licenciés FFC, l'engagement doit se faire par courrier postal (cachet de la poste faisant foi) ou **mail** adressé au club organisateur.

Pour les non licenciés FFC, l'engagement complet doit inclure : le bordereau d'engagement (**voir annexe 2**), les droits d'engagement (chèque), **ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs (voir annexe 3)**. Tout engagement d'un non licencié FFC, parvenu à l'organisateur sans son règlement est nul

Dans le cas d'un engagement sur place, l'engagement est majoré (au bénéfice de l'organisateur) et le concurrent est placé en fin de grille de sa vague de départ sans possibilité de reclassement.

- 4.3. Les coureurs doivent obligatoirement présenter leur licence ou leur pièce d'identité avant émargement de la feuille d'engagement et les non licenciés FFC mineurs doivent présenter en plus une autorisation parentale (annexe 3). La feuille d'émargement devra être remise à l'arbitre

<sup>2</sup><https://cif-ffc.fr/menuCif/tarification.php>

Pour des raisons organisationnelles ou sanitaires, il peut être procédé à une remise des dossards groupés par club au représentant désigné (président, responsable club ou team manager).

Il importera à celui-ci de contrôler la bonne attribution des plaques et le retour après course de celles-ci.

- 4.4. Les coureurs doivent porter obligatoirement de façon très visible la plaque de cadre qui leur est confiée pour la course sans la détériorer ni la détruire. Une caution de 5 euros pourra être demandée.

Le coureur ne rendant pas sa plaque ou l'ayant volontairement dégradée sera pénalisé de 5 euros. Caution non rendue ou facture au club du coureur.

## 5. MATERIELS ET ASSISTANCE TECHNIQUE

- 5.1. Les VTT admis dans la Coupe d'Ile de France FFC Open de VTT XCO doivent répondre aux normes officielles UCI en vigueur. Les VTT à assistance électrique ne sont pas admis, **sauf à titre expérimental si une course dédiée est proposée par l'organisateur.**
- 5.2. Tout changement de machine entre concurrents pendant la compétition est interdit sous peine de mise hors course.
- 5.3. Aucun changement de roue n'est permis en dehors de la ou des zone(s) matérialisée(s) sous peine de mise hors course. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de cintre qu'il avait au départ.
- 5.4. En cas de litige, un contrôle pourra être effectué par un arbitre dans la zone d'arrivée. Tout concurrent ne présentant pas un matériel conforme se verra interdire le départ ou sera déclassé.
- 5.5. L'assistance technique en course consiste en la réparation ou remplacement de toute pièce du vélo -à l'exception du cadre- ainsi que l'aspersion ou le nettoyage de la transmission.
- 5.6. Pour l'assistance technique, une ou des zone(s) de taille suffisante seront prévues et matérialisées. L'assistance technique, et le ravitaillement ne sont autorisés que dans la (les) zone(s) prévue(s) à cet effet.
- 5.7. Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans la ou les zones d'assistance technique. Pour effectuer les réparations ou les changements d'équipement, le coureur peut bénéficier de l'aide d'une tierce personne dans la(les) zone(s) technique(s) prévu(es) à cet effet. En dehors de ces zones, l'assistance technique est autorisée, uniquement entre coureurs en course appartenant à un même club ou team.
- 5.8. Les coureurs peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechanges, pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui-même ou les autres concurrents.
- 5.9. L'utilisation de liaison radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.

## 6. EQUIPEMENT

- 6.1. Le port d'un casque à coque rigide, avec la jugulaire attachée est obligatoire pendant toute la durée des épreuves et à l'entraînement. Le port de gants et lunettes est recommandé.
- 6.2. Les coureurs licenciés devront porter leur maillot de club ou de Team officiel.
- 6.3. Les coureurs titrés (nationaux, régionaux ou départementaux) devront porter leurs maillots distinctifs

6.4. Les caméras ou autres équipements d'enregistrements vidéo et sonores sont interdits, tant sur le vélo que sur le concurrent durant les courses.

## 7. MISE EN GRILLE

Les grilles de départs XCO ont pour vocation de permettre à tous les coureurs de pouvoir exprimer leurs talents sportifs à leur niveau, sans gêner des concurrents plus rapides et sans être gênés par des concurrents plus lents.

### 7.1. Mise en grille XCO

Les coureurs sont placés sur la grille de départ, et pour chaque catégorie, par priorité et dans l'ordre les plus récents (si ils existent) des

- classement UCI puis
- classement de mise en grille (catégories élite) de la coupe de France VTT XCO<sup>3</sup> puis
- classement de mise en grille de la (des) coupe(s) régionale(s) (art7.3)
- ordre d'arrivée des inscriptions (non classés)

Le leader de la coupe IdF XCO sera remplacé en 1<sup>ère</sup> ligne si ce n'était pas le cas.

Uniquement pour la course support du championnat IdF de VTT XCO, les champions N-1 seront remplacés en 1<sup>ère</sup> ligne de leur catégorie de l'année N.

### 7.2. Classements UCI, classements de mise en grille Nationale

Ces classements sont respectivement disponibles sur le site de l'UCI et de la Fédération Française de cyclisme.

### 7.3. Classement de mise en grille régionale IdF

Pour chaque catégorie (art 2.4) un classement de mise en grille régionale IdF est tenu à jour.

Les classements de mise en grille régionale IdF sont calculés par addition des points obtenus à chacune des courses précédentes de la saison N avec prise en compte d'une course joker (à partir de la 3<sup>ème</sup> course).

**Pour la 1<sup>ère</sup> course de la saison N :**

- Les classements finaux de la coupe IdF XCO de l'année N-1 servent de base à l'établissement de la mise en grille régionale IdF course 1 de l'année N.
- Du fait des changements de catégorie entre l'année N-1 et l'année N, les 10 premiers du classement final de la coupe d'Île de France de l'année N-1 seront intercalés de la 10<sup>ème</sup> à la 30<sup>ème</sup> place de leur nouvelle catégorie.

**Pour la course n°2 :** le classement de mise en grille régionale IdF correspond aux résultats de la course n°1.

**A partir de la course n°3 :**

Le classement de mise en grille régionale IdF se fait par addition des points obtenus année N en excluant le plus mauvais résultat (Joker de mise en grille).

### 7.4. Non licenciés FFC et inscrits sur place.

Les inscrits sur place sont placés en fin de grille de leur vague de départ sans exception.

<sup>3</sup> Coureurs U19, U23, seniors autorisés à courir en catégorie Elite en coupe de France

Les non licenciés FFC sont placés en fin de grille, après les licenciés FFC non classés, dans leur vague de départ et dans l'ordre d'arrivée de leur inscription.

#### 7.5. Courses inter régionales

Dans le cas d'une course inter régionale, dont le classement final serait pris en compte dans 2 coupes de régions différentes, et pour la partie de grille régionale (hors UCI & mise en grille nationale), cette partie de grille régionale sera formée par un alternat 1 pour 1.

Le classement de chaque catégorie attribuera des points selon la grille de chaque épreuve pour le classement final de la région concernée. (Barème IdF **Bonifié** pour classement IdF, barème autre pour autre).

### 8. DEPARTS

- 8.1. Les horaires de départs sont du libre arbitre de l'organisateur, et consultables dans les guides techniques et/ou détails d'organisation mis en ligne sur le site Internet du Comité Régional de Cyclisme de la FFC : <http://www.cif-ffc.org/menuCif/dopublic/toutdosite.php#VTT>
- 8.2. Les coureurs sont placés sur la grille de départ selon les mises en grilles déterminées selon les règles de mise en grilles en vigueur (art 7)
- 8.3. Afin d'assurer une équité sportive et les meilleures conditions de courses et de sécurité possibles à tous les coureurs, de la plus jeune au plus expérimenté, les organisateurs veilleront à minimiser la gêne occasionnée par des coureurs d'autres catégories durant la ou les courses. Cela peut conduire, selon le circuit, le nombre d'inscrits ou les capacités organisationnelles, à des organisations de manches de la coupe IdF open VTT XCO selon des formats différents, combinant une ou plusieurs courses et/ou des départs en vagues au sein d'une même course.
- 8.4. Au sein d'une même vague regroupant plusieurs catégories, la grille de départ intercalera 3 coureurs de chaque catégorie dans l'ordre de départ de la catégorie) jusqu'à épuisement de la dite catégorie (sauf tandem qui partent en fin de vague).

Exemples d'organisation (les catégories figurant sur une même ligne horaire ci-dessous sont panachées 3 pour 3 selon les modalités décrites ci-dessous)

Exemple 1 : 1 course en 4 vagues matinales en début de saison  
10h : U23/seniors H  
10h : U19 H  
10h02 : Masters H  
10h02 : Tandem  
10h04 : Scratch F  
10h04 : U19 F  
10h04 : master F  
10h06 : U17 F/G  
10h06 : U15 F/G

Exemple 2 : 2 courses à 3 et 2 vagues matinales en début de saison  
10h : U23/Seniors H  
10h : U19 H  
10h02 : Scratch F  
10h02 : U19/master F  
10h04 : Masters H / Tandem

12h : U17 F (1 startloop +2 tours)  
12h : U15 F (1 startloop +1 tours)  
12h07 : U17 G 3 tours  
12h07 : U15 G 2 tours

Exemple 3 : 2 courses à 2 et 3 vagues en fin de saison

9h : U17 G (4tours)

9h : U17 F (3tours)

9h02 : U15 G (3tours)

9h02 : U15 F (2tours)

10h20 : Seniors/U23 H

10h20 : U19 H

10h22 : Scratch F

10h22 : U19/master F

10h24 : Master/ Tandem

## 9. RAVITAILLEMENT

- 9.1. Le ravitaillement liquide et solide par un tiers est autorisé dans la zone prévue à cette effet (zone technique).
- 9.2. Un ravitaillement tout le long du parcours peut être autorisé exceptionnellement en cas de conditions climatiques extrêmes (canicule, ...) par décision du collège des arbitres.
- 9.3. **Les concurrents ne sont autorisés à jeter des déchets (papiers, emballages, pièces, bidons ...) que dans la zone technique. Tout jet de déchets ailleurs que dans cette zone pourra être sanctionné.**

## 10. REGLEMENTATION DE COURSE

- 10.1. Tout concurrent rattrapé par un autre concurrent doit céder le passage sous peine de pénalités en temps.
- 10.2. Un coureur est mis hors course pour les faits suivants :
  - Assistance technique externe en dehors des zones techniques prévues à cet effet.
  - Prise de raccourci ou non-respect du parcours.
  - Prise du parcours en sens inverse (en particulier pour rejoindre la zone technique, récemment dépassée).
  - Absence de contrôle à un passage.
  - Absence de port du casque ou jugulaire détachée.
- 10.3. Toute attitude jugée antisportive (non-respect des autres concurrents, propos injurieux envers les organisateurs ou les arbitres) entraîne la mise hors course et une pénalité de 100 points.

## 11. CLASSEMENTS et RECOMPENSES

- 11.1. A l'issue de chaque épreuve sont établis les classements individuels suivants :

- U15 filles
- U15 garçons
- U17 filles
- U17 garçons
- U19 femmes
- U19 hommes
- Scratch femmes
  - U23 Femmes

- U23 hommes
- Seniors hommes
- Masters Scratch femmes
- Masters Scratch hommes
  - Masters 35 hommes (master 1)
  - Master 40 hommes (master 2 et master 3)
  - Masters 50 hommes (master 4 et master 5)
- Tandems
- PRIX D'EQUIPE FFC

11.2. Les classements de chaque manche de la coupe IdF open VTT XCO seront affichés et signés, par le secrétaire de course ou l'arbitre à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage, sous réserve des rapports des signaleurs. **En cas d'indisponibilité immédiate des classements complets par catégorie, les podiums nominatifs (3 Premiers) seront affichés au plus 30min après l'arrivée du vainqueur de la catégorie.**

#### 11.3. Protocole

- Les coureurs se présentent au podium avec leur maillot de course, ~~sans casquette, sans bandeau, sans lunettes.~~
- Seuls reçoivent leurs récompenses les concurrents présents à la cérémonie protocolaire. En cas absence injustifiée à la cérémonie protocolaire, le concurrent est pénalisé de 100 points (avec impact possible sur le total des points club).

Pour chaque épreuve, l'organisateur attribue à minima des récompenses (médailles, coupe ou trophée)

- Aux trois premiers de chaque catégorie **et chaque sous-catégorie.**
- Au club vainqueur du prix d'équipe auxquelles peuvent s'ajouter :
- bouquet ou d'une composition florale au premier(e) de chaque catégorie,
- lots ....

Le ou la leader de chaque catégorie (art 2.4) se voit remettre un maillot spécifique qu'il devra porter lors de la prochaine manche. **Durant la saison, en cas de changement de leader, le maillot doit être rendu.** A l'issue de la finale, les 1<sup>er</sup> du classement général conserveront le maillot de leader de la coupe IdF open VTT XCO.

Pour la catégorie tandem, les récompenses sont doublées.

Des trophées, lots et bouquets eco-responsables sont souhaitables.

#### 11.4. Podium championnat IdF de VTT XCO

A l'issue de l'épreuve support du championnat IdF VTT XCO, **les titres, médailles et maillots du comité IdF seront décernés pour chaque catégorie et chaque sous-catégorie lors d'une cérémonie spécifique de remise des médailles et titres de champions d'Île de France de VTT XCO.**

Les champions d'Île de France de VTT XCO se verront remettre **un bouquet et un maillot IdF (à fleurs de Lys)** qu'ils auront à cœur de porter lors des épreuves régionales, nationales et internationales auxquelles ils participeront.

#### 11.5. Attributions et barème de points individuel

Lors de chaque manche et pour chaque catégorie, les points sont attribués aux seuls licenciés FFC en fonction de la place réelle obtenue<sup>4</sup> selon les barèmes (normal ou bonifié) présents en annexe.

**Le barème bonifié s'applique pour la finale de la coupe IdF XCO, les courses inter-régionales et les courses à rayonnement inter-régional.**

#### 11.6. Attribution et barème de points Clubs

Pour chaque manche et le championnat IdF VTT XCO, les clubs FFC se voient attribuer des points Clubs obtenus par addition des 4 plus grands nombre de points individuels **des licenciés FFC** dans les catégories définies (art2.4) et obtenus par

- La meilleure pilote féminine
  - Le meilleur pilote masculin
- Les 2 meilleurs autres pilotes (dont féminines éventuellement).

**Dans le cas d'une épreuve qui ne serait pas ouverte à toutes les catégories (art 2.4) il n'y a pas d'attribution de points club pour le classement général des clubs, ni de classement club pour cette épreuve.**

Les classements et résultats de chaque épreuve et les classements généraux de la Coupe IdF open VTT XCO seront disponibles sur le site du Comité de l'Ile de France dans un délai de 48h après la manche.

<https://www.cif-ffc.fr/menuCif/resultats/eprdateresultvtt1.php>

## 12. CLASSEMENT GENERAL de la COUPE D'ILE DE FRANCE open VTT XCO

12.1. Des points sont attribués dans chaque catégorie et pour chaque course à tous les coureurs licenciés FFC, quelle que soit leur région d'origine, selon les barèmes en annexe, à leur place réelle du classement individuel (comprenant les non licenciés FFC) à l'issue de chaque manche.

12.2. Le classement général tient compte des meilleurs résultats en points obtenus, en fonction du nombre d'épreuves organisées sur la saison :

- 4 manches ou plus effectivement organisées = 1 joker<sup>5</sup>.
- 3 manches ou moins effectivement organisées, pas de joker.

En cas d'ex aequo, à l'issu de la manche finale, il sera tenu compte du nombre des places de 1<sup>er</sup> puis 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> etc. (sur l'ensemble des manches), enfin c'est le résultat de la dernière épreuve qui départagera les irréductibles ex-æquo.

12.3. Pour le classement général final de la coupe IdF Open VTT XCO, le Comité de l'Ile de France prévoit dans chaque catégorie et chaque **sous-catégorie** la remise de coupes ou trophées aux 3 premiers. Ceci est à la charge de la CRVTT. Le vainqueur de chaque catégorie conserva le maillot de leader. **Sauf cas de force majeure, l'absence d'un pilote podiumable lors de la cérémonie de remise des prix du classement général final de la coupe IdF VTT XCO fait perdre au pilote le bénéfice de ce classement et du trophée afférent, une pénalité de 100 points s'y ajoute.** (remplacé par barème bonifié pour la finale)

12.4. Le classement général final par club tient compte des points club obtenus à toutes les manches complètes (art11.6) de la coupe IdF Open VTT XCO et lors du championnat IdF VTT XCO. Pour

<sup>4</sup> Par exemple : si un licencié FFC est classé 14<sup>ème</sup> de la course, derrière 1 ou plusieurs non licenciés FFC, il obtient les points indiqués au barème pour la 14<sup>ème</sup> place, il n'est pas établi de classement spécifique des seuls licenciés FFC.

<sup>5</sup> Pour le classement de mise en grille régionale (art7), le joker est pris en compte dès la 3<sup>ème</sup> course.

le classement par club, il n'y a pas de manche joker. Le classement final récompensera les 3 clubs ayant marqué le plus de points au cours de la saison.

### **13. RECLAMATIONS**

- 13.1. Les réclamations d'un coureur concernant le déroulement de l'épreuve, les comportements des autres coureurs ou le classement doivent être déposées par écrit, signées auprès des arbitres dès l'arrivée de la course, et au plus tard 30min après l'affichage des résultats.

## 14. ANNEXE 1 - BAREMES DE POINTS INDIVIDUELS

Barème individuel bonifié applicable à la finale de la coupe IdF VTT XCO et aux manches inter-régionales et à rayonnement inter-régional.

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	400	21	135	41	54	61	13
2	330	22	130	42	51	62	12
3	290	23	125	43	48	63	11
4	260	24	120	44	45	64	10
5	245	25	115	45	43	65	9
6	230	26	110	46	41	66	8
7	220	27	105	47	39	67	7
8	210	28	100	48	37	68	6
9	200	29	95	49	35	69	5
10	195	30	90	50	33	70	4
11	190	31	85	51	31	71	3
12	185	32	80	52	29	72	2
13	180	33	75	53	27	73	2
14	175	34	72	54	25	74	2
15	170	35	69	55	23	75	2
16	165	36	66	56	21	76	2
17	160	37	63	57	19	77	2
18	155	38	60	58	17	78	2
19	150	39	57	59	15	79	2
20	145	40	54	60	14	>79	2

**Barème individuel normal applicable aux autres manches de la coupe IdF VTT  
XCO**

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	300	17	120	33	46	49	17
2	250	18	115	34	44	50	16
3	220	19	110	35	42	51	15
4	200	20	105	36	40	52	14
5	190	21	100	37	38	53	13
6	180	22	95	38	36	54	12
7	170	23	90	39	34	55	11
8	165	24	85	40	32	56	10
9	160	25	80	41	30	57	9
10	155	26	75	42	28	58	8
11	150	27	70	43	26	59	7
12	145	28	65	44	24	60	6
13	140	29	60	45	22	61	5
14	135	30	55	46	20	62	4
15	130	31	50	47	19	63	3
16	125	32	48	48	18	>63	2

## **15. ANNEXE 2 – BORDEREAU D’ENGAGEMENT INDIVIDUEL (NON LICENCIES<sup>6</sup> FFC)**

A compléter et envoyer par courrier ou e-mail au club organisateur. L’engagement ne sera complet qu’une fois les droits d’engagement acquittés. Pour les mineurs, joindre l’autorisation parentale (voir annexe 3).

Je soussigné, souhaite participer à l’épreuve de VTT XCO mentionnée ci-dessous.

Epreuve : .....

Lieu : .....

Date : .....

Prénom : .....

Nom : .....

Genre (H/F) : .....

Date de naissance : .....

N° de Licence (si applicable) : .....

Club & fédération (si applicable) : .....

Catégorie (entourer la catégorie)     U15     U17     U19     U23    Senior    Master    Tandem

Je certifie avoir répondu par NON au questionnaire médical<sup>7</sup> (à défaut, je joins un certificat médical de moins d’1 an autorisant la pratique cycliste sportive en compétition)

Fait à ..... , le .....

Signature .....

---

<sup>6</sup> Pour les licenciés FFC l’engagement se fait uniquement via le site fédéral (<http://maj.ffc.fr/maj/>).

<sup>7</sup> [https://www.formulaires.service-public.gouv.fr/gf/cerfa\\_15699.do](https://www.formulaires.service-public.gouv.fr/gf/cerfa_15699.do)

**16. ANNEXE 3 – AUTORISATION PARENTALE MINEURS (NON  
LICENCIES FFC)**

**AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné : ..... père, mère, tuteur légal \*

de : ..... autorise mon fils, ma fille \*

à participer à l'épreuve de VTT XCO du ..... à .....

Je certifie que ma fille, mon fils a répondu par NON au questionnaire médical pour les mineurs <sup>8</sup> (à défaut, je joins un certificat médical de moins d'1 an autorisant la pratique cycliste sportive en compétition).

Fait à : le :

Signature

---

<sup>8</sup> [https://structures.ffc.fr/app/uploads/sites/4/2023/09/OS-SPORT\\_Mineurs.pdf](https://structures.ffc.fr/app/uploads/sites/4/2023/09/OS-SPORT_Mineurs.pdf)



## CONTACT COMITE D'ILE DE FRANCE DE CYCLISME

/// **Président** Guillaume LIENARD – [g.lienard@ffc.fr](mailto:g.lienard@ffc.fr) ///

/// **Président de la Commission Régionale VTT** Franck LEMAITRE – [f.lemaitre@ffc.fr](mailto:f.lemaitre@ffc.fr) ///

/// **Secrétaire** Florence DUSEAUX – [iledefrance@ffc.fr](mailto:iledefrance@ffc.fr) ///

Comité d'Ile de France de Cyclisme  
Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines  
1, rue Laurent Fignon – Montigny Le Bretonneux  
78180  
01 81 88 08 36